

Bureau du 19 mars 2007

Décision n° B-2007-5087

commune (s) : Feyzin

objet : **Autorisation de dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de travaux par la SEM Confluence sur le terrain communautaire situé lieu-dit Sous Gournay**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire d'un terrain de plus de 15 hectares rue Louise Michel, au lieu-dit Sous Gournay à Feyzin et cadastré sous les numéros 41, 42, 43, 44, 52, 53, 68, 70, 73, 74, 76, 97, 101, 103, 105, 121 et 122 de la section BP.

Sur ce site, la Communauté urbaine et la ville de Feyzin envisagent le développement d'une opération d'activité sous le label éco-pôle. A cette fin, ce terrain fera l'objet d'une consultation d'opérateur sur la base d'un cahier des charges en cours de rédaction.

Par ailleurs, ce site a été identifié, au vu de ses caractéristiques géométriques, pour recevoir une partie des terres excavées de la place nautique réalisée dans le cadre du projet Lyon-Confluence.

Cette opportunité s'avère intéressante au plan économique et au plan de la mise en état du site mais nécessite une définition très précise des conditions d'apport et de mise en œuvre de ces remblais.

Pour cela, la SEM Confluence doit déposer un dossier de demande d'autorisation de travaux auprès de la ville de Feyzin. Il importe donc d'autoriser, dès à présent, la SEM Confluence à déposer un tel dossier afin que le projet soit défini en concertation avec la Ville et la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la SEM Confluence à déposer une demande d'autorisation de travaux sur le terrain communautaire (tout ou partie des parcelles 41, 42, 43, 44, 52, 53, 68, 70, 73, 74, 76, 97, 101, 103, 105, 121 et 122 de la section BP) situé rue Louise Michel, au lieu-dit Sous Gournay à Feyzin, dans le seul objectif de l'apport et de la mise en œuvre des remblais issus des terres excavées de la place nautique dans le cadre du projet Lyon-Confluence.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,